

Communauté de communes Petite Montagne

Compte rendu conseil communautaire du 26 novembre 2015

convocation du 16 novembre 2015

PRESENTS : Pierre GILBERT, Marie-Christine CHARBONNIER, Françoise GRAS, Jean-Louis DELORME, Wilfried HUREL, Denis RENAUD, Michel BOUQUEROD, Michel RAFFIN représenté par sa suppléante Patricia NICOD, Bernard RUDE, Thierry COMTE, Jean-Yves BUCHOT, Jacques CALLAND, Françoise DUBOCAGE, Jérôme BENOIT, Patrick ANDREY, Pascal FEAU, Philippe LAMARD, Gérard CHARRIERE, Christelle CHAVARD, Lionel BUFFAVAND, Gérard CAILLON, Rémy BUNOD, Fabien BENACCHIO, Raymond VINCENT, Jean-Louis BRIDE, Michel SOUSSIA, Nicole VELON, Jean-Claude NEVERS, Maurice BESSARD, Roland VUITTON, Josiane CARRETIE, Claude BONNE, Cyril JOURNEAUX, Martine MATIAS, Pascal RAVIER, Isabelle BRANCHY, Jacques GIRERD représenté par son suppléant Robert RATEAU, Alain BORGES, Frédéric BRIDE.

ABSENTS ou ABSENTS EXCUSES : Jean-Charles GROSDIDIER, Pascal GIROD, Martine DUCLOS, Micheline REBREYEND-COLIN, Frédéric JACQUEMIN, Jean-Paul COULON, Stéphane JACQUEMIN.

INVITEE ABSENTE ou EXCUSEE : Hélène PELISSARD.

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien BENACCHIO.

Le Président ouvre la séance et propose de présenter un diaporama retraçant la semaine « Petite Montagne, Grands talents ».

✓ Bilan de la semaine ‘Petite Montagne – Grands Talents’

65 associations dont 20 nouvelles cette année ont accueilli environ 250 personnes et environ 450 se sont rendues à l’après midi de clôture. Cette semaine organisée du 15 au 24 octobre 2015 est un temps fort pour montrer le savoir -faire des industriels, des artisans tout en soulignant le travail et l’implication des associations, elle doit permettre de (re) donner conscience aux habitants de la richesse de leur territoire et en être fiers.

Le Président remercie toutes les personnes qui s’engagent et participent à cet événement ainsi que Clémence DUROCHAT, coordonnatrice de toutes les actions. La 6^{ème} édition a rencontré un franc succès.

Après cette présentation, le Président invite chacun à s’exprimer, particulièrement par rapport au compte-rendu du dernier conseil communautaire du 20 octobre 2015.

Le point : **Compte rendu de la réunion de la C.D.C.I. (Commission Départementale de Coopération Intercommunale) du 12/10/2015** interpelle.

Certains conseillers affirment que la façon dont le dossier a été présenté, a inhibé leur expression, qu’ils n’ont pas eu le recul nécessaire au débat. Cette remarque fait réagir des conseillers qui déplorent « entendre des choses en dehors des réunions, par manque de courage ? c’est regrettable ». Le Président rappelle que chacun peut s’exprimer librement, qu’il en laisse le temps. Tous les dossiers qu’il présente sont discutés en amont avec les Vice-Présidents, les informations transmises sont partagées puis débattues en conseil communautaire. A son sens, le rôle d’un Président est, comme celui de tout responsable, de donner des perspectives, être judicieux et utile, d’insuffler une vision à long terme du territoire, d’essayer de le développer et le dynamiser ; en résumé : préparer l’avenir.

Le Président souligne qu’en début de conseil, il donne la parole à chacun pour tout sujet et notamment valider le dernier compte rendu.

Pour un conseiller, les termes contenus dans la délibération votée, *par 40 votants, 34 POUR, 2 absentions, 4 CONTRE*, le conseil communautaire exprime sa volonté d’un rapprochement avec les Communautés de Communes Jura Sud, Région d’Orgelet, Pays des Lacs et du Pays de Saint-Amour, ne reflètent pas la décision. Pour lui, il s’agissait de donner un accord à une discussion avec les EPCI voisins.

✓ Rendu des décisions prises en vertu des délégations accordées au Président

• Assainissement collectif :

Décision de mise à enquête publique des zonages d’assainissement sur les communes de

- VESCLES

- La BOISSIERE

L’étude hydrogéologique à Cernon (cité EDF) est confiée à l’entreprise GEOPROTECH pour un montant de 2 250 € HT

Suivi des réseaux d’assainissement sur les communes de SAINT JULIEN, ANDELOT – MORVAL, AROMAS – Avenant I. En raison de l’inspection caméra avec hydro curage sur 2 410 mètres au lieu de 2000 mètres comme prévu au marché, de la plus-value sur la reconnaissance des réseaux et l’établissement des plans de récolement, un avenant de 15 158 € fut signé.

Souscription d’un emprunt. Pour financer le solde des travaux en assainissement collectif sur THOIRETTE et FETIGNY, un prêt de 300 000 €, au taux fixe de 1.59 %, sur une durée de 15 ans, a été contracté auprès de la Banque Populaire Bourguonne Franche-Comté.

- Construction groupe scolaire à ARINTHOD
Avenant 1 au lot 1 « terrassement VRD » notifié SAS FAMY. Le montant des prestations supprimées est de 4 450 € HT et celles supplémentaires est de 8722 €, un avenant régularise le marché.

- Aménagement d'une aire de stationnement VL et bus à proximité du groupe scolaire.
Un prêt de 120 000 €, au taux fixe de 1.59 %, sur une durée de 15 ans, a été contracté auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

✓ **Assainissement :**

- Tarif redevance assainissement collectif

Le tarif de redevance d'assainissement collectif n'a pas été révisé depuis 2012- part fixe 50 € et part variable 1.45 €/ m³ d'eau consommée, il était dans la moyenne nationale. Les travaux qui viennent de se terminer sur THOIRETTE, FETIGNY et LOUVENNE représentent un coût après déduction du FCTVA et des subventions de 1 012 434.14 €.

A ce jour, un prêt de 500 000 € a été réalisé en 2014 auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté et un prêt de 300 000 € en 2015 auprès de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté. Cet emprunt souscrit pour une durée de 15 ans au taux fixe de 1.59 % engendre une annuité « nouvelle » de 22 519.24 €.

Compte tenu des prévisions budgétaires 2016 et de la nécessité d'entretenir les installations existantes, 23 000 € doivent être couverts par le produit de la redevance d'assainissement collectif.

Plusieurs simulations de tarif sont présentées.

- En appliquant chaque année l'inflation environ 1.50% ;
on obtient : part fixe - 53.10 €/an et part variable 1.53 €/ m³ d'eau consommée.
- Augmentation uniquement de la part fixe qui devrait passer à 61 € (+ 11 € par facture)
- Augmentation de la part fixe et de la part variable
+ 5 % du tarif de la part fixe soit 52.50 €/an
+ 5.52 % du tarif de la part variable soit 1.53 €/ m³ d'eau consommée.
Pour une facture de 100 m³, les nouveaux tarifs impliquent une augmentation de 10.50 €.

Sur 39 votants et par 26 voix pour 1 voix contre, 12 abstentions, le conseil communautaire fixe, à compter du 01 janvier 2016, le tarif de redevance d'assainissement collectif comme suit :

- part fixe soit 52.50 €/an
- part variable soit 1.53 €/ m³ d'eau consommée.

Pour information, les données comptables n'imposent pas de fixer un nouveau tarif de redevance non collectif, il est inchangé 32 €/ an/installation.

✓ **Affaires scolaires :**

- Compte-rendu des conseils d'école

En raison des effectifs, dans les conditions actuelles de réglementation nationale, aucune classe n'est menacée de fermeture dans l'immédiat, ce qui ne sera pas le cas dans 3 ans- les prévisions d'effectifs laissent présager une forte baisse.

Les autorisations nécessaires à l'augmentation de la capacité d'accueil en restauration scolaire sont obtenues, 110 enfants peuvent déjeuner sur les cantines d'Arinthod.

- Frais de scolarité aux Communes extérieures

Les communes de résidence extérieures, non membres de la Communauté de Communes, scolarisant des enfants dans les établissements d'enseignement primaire et maternelle du territoire communautaire, participent aux frais de fonctionnement et de personnel (ATSEM, entretien) liés à la compétence scolaire .Le « coût de revient d'un élève » est calculé sur la base des dépenses de l'année civile 2014, réparties en 2 périodes (janvier à août et de septembre à décembre) pour tenir compte du nombre d'enfants scolarisés.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe les frais comme suit :

- Elève maternelle : 1 115€ / enfant /an contre 1076 € l'année précédente.
- Elève primaire : 321 € / enfant /an contre 351 € l'année précédent.

Le Président rappelle sa vigilance par rapport aux demandes de dérogations solaires, les accorder revient à accepter de régler aux collectivités d'accueil des tarifs quasi identiques à ceux ci-dessous alors que les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans le domaine scolaire et péri-scolaire représentent environ 60% du budget.

- Rétrocession des bâtiments inutilisés

En raison de la fermeture de l'école de Légna et de la construction du groupe scolaire et d'un accueil de loisirs à Arinthod, pour l'exercice de la compétence scolaire et péri-scolaire, la Communauté de Communes n'a plus l'usage de bâtiments mis à disposition en 2001 par ces collectivités.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la fin de mise à disposition de l'école de Légna par cette commune et celle de l'école primaire et du restaurant scolaire annexé au 8 rue des Ecoles et des locaux rue de la Chapelle ex CLSH mis à disposition par Arinthod. Cette mise à disposition prend fin le 1^{er} décembre 2015. Il autorise le Président à signer tous documents nécessaires. La commune d'Arinthod s'engage à reprendre à sa

charge les emprunts restants sur ces bâtiments soit 27 % d'un prêt BFT à taux fixe, dernière échéance en 2028 et d'un prêt Crédit Agricole, à taux variable qui se termine en 2016.

- Achat de terrain à l'euro symbolique

L'aménagement du parking des bus commun au Collège et au groupe scolaire a été entrepris avec l'autorisation du Conseil Départemental du Jura, sur une partie de terrain lui appartenant. Pour régulariser le dossier, le conseil communautaire accepte d'acheter, pour l'euro, 2 244 m² au Conseil Départemental, précise que les frais d'acte sont à la charge de l'acheteur et autorise le Président à signer tous documents nécessaires.

✓ **Voirie :**

- Déneigement hiver 2015/2016

Une réunion avec les déneigeurs s'est tenue le 06 novembre 2015. Suite à la cessation d'activités de Monsieur Benoit CAILLAT, son circuit est confié à un autre déneigeur et la lame mise à sa disposition récupérée.

Un conseiller attire l'attention sur l'obligation de service auprès de la population. Le Vice - Président affirme que le maximum est fait dans ce sens.

- Elagage

Le travail à la scie donc en hauteur est privilégié. Après analyse des offres, celle de Christian BUCHOT est la mieux disante pour un montant de 5 850 € HT.

✓ **Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 12/10/2015**

- Décision sur les propositions du schéma

Le Président rappelle la demande du 12 octobre 2015 de Monsieur le Préfet du Jura, de se prononcer sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale qui présente dans sa deuxième partie d'une part, la rationalisation des E.P.C.I. à fiscalité propre et des syndicats intercommunaux.

Sur notre territoire communautaire, il s'agit des syndicats d'eau potable. La possibilité d'anticiper le transfert de la compétence eau potable à l'horizon 2016-2017, la loi NOTRe le rend obligatoire en 2020, a un fort impact sur le devenir des syndicats intercommunaux.

A la demande des conseillers communautaires, le Président propose de délibérer sur le schéma en 2 temps périmètre

Les conseillers s'expriment de nouveau sur le premier point, déjà abordé lors du conseil communautaire du 20 octobre 2015 au cours duquel, *par 40 votants, 34 POUR, 2 absents, 4 CONTRE, le conseil communautaire exprime sa volonté d'un rapprochement avec les Communautés de Communes Jura Sud, Région d'Orgelet, Pays des Lacs et du Pays de Saint-Amour.*

Les membres du bureau évoquent la rencontre avec leurs homologues de Jura Sud du 23.11.2015 qui leur a permis de se connaître, d'appréhender les compétences de chaque collectivité et leur mise en œuvre, les atouts, les difficultés et réflexions de chaque structure et de constater qu'un projet de territoire peut s'envisager en commun. Une volonté d'avancer ensemble s'est dégagée. Des réunions avec les bureaux des autres EPCI voisins seront organisées.

Après des échanges nourris et contre-versés autour de la taille des futurs regroupements, du poids des collectivités dans un environnement (loi NOTRe) qui s'organisent autour de 2 blocs : les régions et les EPCI, de la similitude de territoire, de la notion de projets de territoire – à partager - communs - à construire, de la perte de spécificité des territoires et proximité avec la population, de l'impact de régime et de taux de fiscalité différents, sur la nécessité de fusionner alors qu'il n'y pas d'obligation législative, et le départ d'un conseiller communautaire, la décision est mise au vote.

Sur 38 Votants, 3 conseillers s'abstiennent 7 conseillers communautaires se prononcent en faveur d'un périmètre du territoire communautaire Petite Montagne sans évolution et 28 délégués votent contre donc dans sa majorité le conseil communautaire refuse le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du 12 octobre 2015 tel qu'il est présenté pour la Communauté de Communes Petite Montagne en ce qui concerne le périmètre.

anticipation du transfert de compétence

Considérant les difficultés de mise en œuvre, par anticipation, du transfert de compétences, sans travail en amont avec les structures concernées,

Sur 38 Votants, 0 délégués s'abstiennent 37 délégués refusent l'anticipation du transfert de la compétence eau potable donc la dissolution des syndicats d'eau potable sur le territoire communautaire Petite Montagne. 1 délégué se prononce en faveur du transfert anticipé de la compétence eau potable.

✓ **Demande de retrait** de la Commune de La Balme d'Epy du périmètre CC Petite Montagne : positionnement du conseil communautaire

Comme la Commune de La Balme d'Epy envisage de créer, avec celles qui lui sont voisines, une commune nouvelle, que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Amour est favorable à son adhésion, La Balme d'Epy demande son retrait. Les modalités de retrait n'ayant pas été étudiées, la décision est reportée au prochain conseil communautaire.

✓ **Point sur le personnel**

Le Président remercie le personnel pour son engagement et son implication particulièrement Clémence DUROCHAT, agent de développement local, qui a demandé le non-renouvellement de son contrat pour des raisons personnelles et de projet professionnel et Miek GILLES qui a présenté sa démission du poste de "chargé de missions-coordonateur" Natura 2000, pour des raisons familiales.

Elles quitteront toutes 2 leurs fonctions au 31 janvier 2016, les recrutements sont en cours.

Suite à la démission de Marion GUITTENY "chargée de missions" Natura 2000 début octobre 2015, Charly MOREAU a été recruté.

Début octobre 2015, Nathalie CORNELOUP a quitté ses fonctions de directrices du CLSH de Thoirette, elle est remplacée par Angélique CAILLON.

✓ **Informations diverses**

- Commission consultative paritaire issue de la loi Transition Energétique pour la Croissance Verte mise en place par le SIDEC

Le conseil communautaire désigne Monsieur Jean-Claude NEVERS pour siéger à cette commission

- Dispositif informatique en matière d'emploi

Un dispositif informatique de mise en ligne des offres et des recherches d'emploi, de disponibilité et de recherche de locaux est mis en place par ECLA, le Pays Lédonien est partenaire de cette initiative et assure son suivi. Une contribution annuelle d'environ 1 000 € sera sollicitée.

- Durée amortissement

Le conseil communautaire fixe à 35 ans (durée maximale) la durée d'amortissement de la participation de la collectivité au financement de la construction de la caserne des pompiers à Thoirette versée au conseil départemental en 2012.

- NATURA 2000 Etudes 2015-2016

La programmation des études 2015-2016 étant un préalable indispensable au remboursement par l'Etat et l'Europe de leur coût, le conseil communautaire s'engage à réaliser les études suivantes (dans le cadre de Natura 2000) : l'étude cartographique crateneurion, l'étude cartographique actualisation des milieux ouverts et l'étude chiroptères en milieux forestiers. Il accepte leur financement pour respectivement 10 000 € TTC, 12 000 € TTC et 28 500 € TTC.

- NATURA 2000 – Animations 2016 du document d'objectifs

L'Etat et l'Europe propose de rembourser les dépenses liées à l'animation 2016 du document d'objectifs pour un montant maximal de 121 056.95 € TTC, le conseil communautaire prend acte de ce montant.

- Bulletin communautaire

Sa rédaction est en cours, il sera remis aux maires pour diffusion dans toutes les boîtes aux lettres mi-janvier 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21 heures 15 en donnant la date du prochain conseil communautaire : 21 décembre 2015.